

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1837

15 juillet 2014

SOMMAIRE

Alternative Return	88130	European Capital Holdings	88135
Aquatrans Cargo S.A.	88130	Fondation Francois-Elisabeth	88133
Bravissima (BC)	88174	Fourteen Spruce S.à r.l.	88169
CAI Partners III CCS S.à.r.l.	88137	Funding Loop Sweden S.C.Sp.	88131
CCP II Neumarkt S.à.r.l.	88137	Globalcell Mobile S.à r.l.	88135
CEHTRA Europe S.à r.l.	88136	Goldstar S.à r.l.	88135
Centroplast Europe S.A.	88137	Greyfriars S.à r.l.	88139
CEREP III Finance S.à r.l.	88134	Hansteen Borsigstrasse S.à r.l.	88136
Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l.	88137	Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l.	88135
CIH Holdings S.à r.l.	88134	Isidro International S.A.	88138
ColDemeter S.C.S.	88175	Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l.	88136
Cominsider S.A.	88134	Johnson Controls Luxembourg Metals Holding S.à r.l.	88136
Compagnie de Transports Chimiques S.A.	88134	Johnson Controls Luxembourg Solutions S.à r.l.	88138
Companhia Global de Imóveis	88176	J.S. Services S.à r.l.	88131
Cyclades Investments S.A., SPF	88130	Meridian Group Investments S.à r.l.	88170
Dani S.à.r.l.	88131	Nerco International Inc. S.A.	88133
DB PWM I	88130	OAK Finance Luxembourg S.A.	88139
De Longhi Industrial S.A.	88132	Pharma Investments S.A.	88163
Diamond Shamrock S.à r.l.	88132	Prospera Senectute Fund Sicav-SIF	88139
DIF Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.	88133	RomoLux S.à r.l.	88150
Dima Holdings S.à.r.l.	88131	Vespa Club Roude Léiw, A.s.b.l.	88138
Discovery Music	88135	Vespa Club Roude Léiw Lëtzebuerg, A.s.b.l.	88138
E.B. S.A.	88132	Zencap Sweden S.C.Sp.	88131
Ets Léon Steffes S.A.	88132		
Eurofins Scientific SE	88133		

Cyclades Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.504.

Les Bilans au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014065694/10.

(140077317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

DB PWM I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.372.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065705/10.

(140077190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Aquatrans Cargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.275.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014067234/11.

(140078993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Alternative Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 177.846.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 22 avril 2014:

- a nommé en tant qu'administrateur:

Monsieur Emmanuel TERRAZ, 40, rue Washington, F-75408 Paris

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Fabrice CUCHET, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

CANDRIAM LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Alain PETERS, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015.

Pour ALTERNATIVE RETURN

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014067261/23.

(140078904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Dima Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065702/9.

(140077073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Dani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065704/9.

(140076839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Zencap Sweden S.C.Sp., Société en Commandite spéciale,**(anc. Funding Loop Sweden S.C.Sp.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 184.965.

Auszug des abgeänderten Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Funding Loop Sweden S.C.Sp. vom 29. April 2014

Am 29. April 2014 wurde entschieden die Denomination der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung wie folgt zu ändern:

- Zencap Sweden S.C.Sp.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Mai 2014.

Zencap Sweden S.C.Sp (vormals Funding Loop Sweden S.C.Sp)

Unterschrift

Référence de publication: 2014065775/16.

(140076771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

J.S. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.782.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 22 janvier 2014

En date du 22 janvier 2014, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Fernando BATISTA de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Sébastien BESCH, né le 16 mai 1970 à Thionville, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

J.S. Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014068233/20.

(140079771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Diamond Shamrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 115.223.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065708/9.

(140076572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

E.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 51.420.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014065718/10.

(140076932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

De Longhi Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.147.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 janvier 2014

Rectificatif de l'extrait enregistré et déposé le 18.04.2014 sous N° L140064183

La démission de Monsieur Robert REGGIORI de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Lou HUBY, né le 01.07.1937 à ECHTERNACH (Luxembourg), adresse privée au 25, rue Grégoire Schouppe, L-6479 ECHTERNACH, est nommé nouveau commissaire aux comptes.

Le nouveau mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
DE LONGHI INDUSTRIAL S.A.

Référence de publication: 2014066515/16.

(140077545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Ets Léon Steffes S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 42.647.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2014

L'assemblée générale de la société Ets Léon Steffes S.A. a décidé de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Léon STEFFES

de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Par conséquent, l'Assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Jacques STEFFES, né le 29/07/1989 à Luxembourg, demeurant à L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville au poste d'administrateur pour une durée de deux ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2016.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014066575/19.

(140077691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

DIF Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 123.078.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065709/9.

(140077087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Eurofins Scientific SE, Société Européenne.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 167.775.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014065752/10.

(140077051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Fondation Francois-Elisabeth, Fondation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg G 86.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration (ci-après «CA») lors de sa réunion du 28 avril 2014

Le CA prend note de la démission de Monsieur Jules Hoffelt de ses fonctions d'administrateur avec effet au 28 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014066617/13.

(140077606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Nerco International Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 172.765.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 2014 que les personnes suivantes:

- Monsieur Marcel STEPHANY;
- Monsieur Christophe FENDER;
- Monsieur Luc SUNNEN.

ont été réélus en tant qu'administrateurs de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

- Fiduo, Société Anonyme, RCS numéro B56.248; demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L - 2530 Luxembourg.
a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014067690/22.

(140079149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Compagnie de Transports Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 54.004.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014067398/11.

(140078995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CEREP III Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.119.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014067378/11.

(140078851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CIH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014067392/14.

(140078564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Cominsider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.138.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 130, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société COMINSIDER S.A.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour: COMINSIDER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014067397/18.

(140079042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Discovery Music, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 51.915.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065711/9.

(140077168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Goldstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014065823/10.

(140077135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.204.

Le Rapport Annuel Révisé au 31/12/2013 et la distribution de dividendes relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065757/10.

(140077257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Globalcell Mobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Mai 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014067531/12.

(140078982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.199.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014067544/13.

(140078420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Hansteen Borsigstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Borsigstrasse S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014065840/11.

(140077283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.560.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Johnson Controls Luxembourg Corporate and Finance S.à r.l.

Andrew O'Shea

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014065882/12.

(140077107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

CEHTRA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 103.183.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 12 mars 2014 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Centra - Consultancy for Environmental and Human Toxicology and Risk Assessment SA., avec siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg	124,- parts
Total:	124,- parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066464/13.

(140077597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Johnson Controls Luxembourg Metals Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.501.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 27 mars 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez prendre note que Madame Ingrid Cernicchi et Monsieur Andrew O'Shea, gérants de catégorie B de la Société, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Johnson Controls Luxembourg Metals Holding S.à r.l.

Andrew O'Shea

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014065893/18.

(140077341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.891.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2014.

Fabrice Mas.

Référence de publication: 2014067385/11.

(140078816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Centroplast Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Pôle Européen de Développement.

R.C.S. Luxembourg B 159.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *CENTROPLAST EUROPE S.A.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014067375/12.

(140079355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CAI Partners III CCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.379.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

CAI Partners III CCS S.à r.l.

Manacor Luxembourg S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014067360/15.

(140079334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CCP II Neumarkt S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.180.800,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.843.

Par résolutions prises en date du 30 avril 2014, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la Société du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de l'associé unique CCP II Logistics S.à r.l., a changé et est désormais au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'adresse du liquidateur, Curzon Capital Partners II SARL, a changé et est désormais au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014067369/16.

(140078793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Isidro International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.906.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration

Il a été décidé d'accepter:

- La démission de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur de la Société en date du 3 mars 2014;
- La nomination de Monsieur Lorenzo Barcaglioni, né le 18 avril 1974 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 3 mars 2014 et pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour Isidro International S.A.

Référence de publication: 2014067584/15.

(140078477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Johnson Controls Luxembourg Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.591.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 27 mars 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez prendre note que Madame Ingrid Cernicchi et Monsieur Andrew O'Shea, gérants de catégorie B de la Société, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Johnson Controls Luxembourg Solutions S.à r.l.

Andrew O'Shea

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014067592/18.

(140079232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Vespa Club Roude Léiw, A.s.b.l., Association sans but lucratif,

(anc. Vespa Club Roude Léiw Lëtzebuerg, A.s.b.l.).

Siège social: L-4982 Reckange-sur-Mess, 32, rue Kleesenbeg.

R.C.S. Luxembourg F 8.961.

—
Le comité de l'association dénommée "Vespa Club Roude Léiw Lëtzebuerg A.s.b.l." dont le siège social est situé à L-4982 Reckange-sur-Mess et qui est déclaré sous le N°F8961, a décidé de modifier au volet TITRE 1^{er}.- Dénomination, Objet, Siège, Durée sous l'article 1^{er}, la dénomination du club suivant les statuts du 04.01.2012.

L'ancienne rédaction de l'article 1^{er}

L'association est dénommée "Vespa Club Roude Léiw Lëtzebuerg, A.s.b.l."

est à remplacer par cette nouvelle rédaction de l'article 1^{er}

L'association est dénommée "Vespa Club Roude Léiw, A.s.b.l."

Fait à Reckange-sur-Mess, le 12 mai 2014.

DOS SANTOS Raphael

Secrétaire

Référence de publication: 2014067873/18.

(140078679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Greyfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 165.725.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014065811/12.

(140077018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Prospera Senectute Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROSPERA SENECTUTE FUND SICAV-SIF

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Guillaume André / Francesco Molino

Director / Director

Référence de publication: 2014066971/14.

(140077402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

OAK Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 186.901.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of April.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Stichting Oak Finance Luxembourg, a Dutch foundation with its registered office in 1101 HE Amsterdam, The Netherlands, De Entree 99-197, 1101 He Amsterdam (the Shareholder), duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Oak Finance Luxembourg SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or, as the case may be, of any of the shareholders.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its regis-

tered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in accordance with the provisions of the relevant issue documentation of the securities, assign or arrange for the assignment of the underlying assets and risks which guarantee the rights of the relevant investors.

The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euros) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR100 (one hundred euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday in April of each year at 9.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall

be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All

powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.]

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting

Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Art. 24. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR31,000 (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 3,000.-

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3) directors;
2. the following persons are appointed as director:

Marion Barbara Fritz, employee, born on 17 November 1978 in Völklingen (Germany), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

Anja Wunsch, employee, born on 23 December 1977 in Schlema (Germany) with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and

Graeme James Jenkins, employee, born on 13 October 1977 in Glasgow (Scotland) with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2019; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A COMPARU

Stichting Oak Finance Luxembourg, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège à 1101 HE Amsterdam, Pays-Bas, De Entree 99-197, (l'Actionnaire) et ici dûment représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Oak Finance Luxembourg SA» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci- après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres

opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des valeurs mobilières correspondantes, céder ou faire céder les actifs et risques titrisés garantissant les droits des investisseurs.

La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tel que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi d'avril de chaque année à 9.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseurs d'entreprises agréé(s) sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 24. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.000.-

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) administrateurs;
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

Marion Barbara Fritz, employée, née le 17 novembre 1978 à Völklingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

Anja Wunsch, employée, née le 23 décembre 1977 à Schlema (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et]

Graeme James Jenkins, employé, né le 13 octobre 1977 à Glasgow (Écosse), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2019; et

4. le siège social de la société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2014. Relation: LAC/2014/20953. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067703/616.

(140078417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

RomoLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.383.741,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.912.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of April,

Before the undersigned, Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RomoBèta N.V., a public company limited by shares (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of the former Netherlands Antilles and currently organized and existing under the laws of Sint Maarten, having its registered office and seat in Sint Maarten and its principal place of business at Abraham de Veerstraat 7, Curaçao, registered with the Sint Maarten Chamber of Commerce and Industry under number 17284.0 (the Company).

THERE APPEARED:

Romo Holding B.V., a company incorporated under the laws of the former Netherlands Antilles and currently organised under the laws of Sint Marteen, having its registered office at Bushroad 70-III, Sint Maarten, registered with the Sint Maarten commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry under number 21383.0, (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.

II. the Company's capital is presently set at ninety-five million three hundred and eighty-three thousand seven hundred and forty-one euro (EUR 95,383,741.-), represented by ninety-five million three hundred and eighty-three thousand seven

hundred and forty-one (95,383,741) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid up.

III. under the laws of Sint Maarten the Company may transfer its statutory seat and registered office, principal establishment, central administration and place of management to Luxembourg, following which, the entity ceases to be a Sint Maarten company, and the migrated entity in such jurisdiction is, for the purposes of all the laws of Sint Maarten, deemed to be the same entity as the Company prior to the migration, and the existence of the Company continues after the migration.

IV. that by resolutions validly adopted by (i) the Sole Shareholder of the Company on 22 April 2014, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to convert the Company to a Luxembourg Company, such conversion being effective the moment on which the Company's corporate existence under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg is continued and having the effect that the Company's statutory seat is moved from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) the board of managing directors of the Company on 22 April 2014, the board of managing directors duly resolved to transfer the Company's registered office, principal establishment, central administration and principal place of management Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under applicable laws to give effect to those resolutions including the passing of the necessary notarial deed in Sint Maarten have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed.

V. that (i) an interim balance sheet of the Company indicates that, as of 17 April 2014 (the Balance Sheet), the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) a certificate of the management of the Company dated 24 April 2014 certifies that since the date of the Balance Sheet and as of the date of this deed, no material change in the business of the Company and/or the Company's affairs has occurred which results in the information contained in the Balance Sheet being materially incorrect and/or not giving a true and fair view of the Company's financial situation as of the date of this deed. A copy of the Balance Sheet and such certificate, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

VI. that the agenda of the Meeting is as follows:

(a) transfer of the Company's statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and the Company's registered office, principal establishment, central administration and place of management from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

(b) adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with its name RomoLux S.à r.l., and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's registered office, principal establishment, central administration and place of management to the Grand Duchy of Luxembourg;

(c) acknowledgement of the Balance Sheet as the Company's opening balance sheet and confirmation of the description and consistency of all its assets and liabilities and its paid-up issued share capital;

(d) amendment and complete restatement of the Company's articles of association to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

(e) acknowledgment of the resignation of the Company's current managers and granting discharge to them;

(f) appointment of new managers;

(g) establishment of the Company's registered office, principal establishment, central administration and place of management at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(h) appointment of any manager of the Company as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg, and its principal place of establishment, central administration and effective place of management from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto;

(i) appointment of any employee of the Notary Office SPS in Sint Maarten as authorised person to perform in Sint Maarten and Curaçao any acts and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg, and its registered office, principal place of establishment, central administration and effective place of management from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg; and

(j) miscellaneous.

VII. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and the centre of main interests, registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Sint Maarten to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RomoLux S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality resulting from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim balance sheet dated 17 April 2014 confirming that the net asset value of the Company amounts to at least the legal minimum share capital of the Company.

The Sole Shareholder records that the description and amount of all the assets and liabilities of the Company result from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "RomoLux S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at ninety five million three hundred and eighty-three thousand seven hundred and forty-one euro (EUR 95,383,741.-), represented by ninety five million three hundred and eighty-three thousand seven hundred and forty-one (95,383,741) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1)

class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolution.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s), and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provision

17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as from the date hereof, of the managers and alternate managers in office prior to the transfer of the Company's statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office, principal establishment, central administration and place of management from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg from their position as managers of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date of their resignation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as managers for an unlimited period:

Class A manager

- Hein Montpellier, manager, born on 12 August 1967, in Zurich, Switzerland, with a professional address at Limmatquai 72, 8001 Zürich, Switzerland.

Class B managers

- Gerard Birchen, manager, born on 13 December 1961, in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, with a professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Michèle Moriot, manager, born on 10 April 1964, in Chateauroux, France, with a professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves to establish the Company's registered office, principal establishment and central administration at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint any manager newly appointed, as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office, principal place of establishment, central administration and effective place of management from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint any employee of the Notary office SPS in Sint Maarten as the person authorised to perform in Sint Maarten and Curaçao any acts and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Sint Maarten to the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office, principal place of establishment, central administration and effective place of management from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril,

Par devant le soussigné, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de RomoBêta N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) constituée selon les lois des anciennes Antilles néerlandaises et actuellement régie par les lois de l'île de Saint-Martin, dont le siège social est établi à Saint-Martin et son principal établissement à Abraham de Veerstraat 7, Curaçao, immatriculée auprès de la chambre du commerce et de l'industrie de Saint-Martin sous le numéro 17284 (la Société).

A COMPARU:

Romo Holding B.V., une société constituée en vertu des lois des anciennes Antilles Néerlandaises et actuellement régie par les lois de Sint Marteen, dont le siège social est établi à Bushroad 70-III, Saint-Martin, immatriculée auprès de la chambre du commerce et de l'industrie de Saint-Martin sous le numéro 21383.0 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société.

II. que le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-et-un euro (EUR 95.383.741,-) représenté par quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-et-une (EUR 95.383.741) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. en vertu des lois de Saint-Martin, la Société peut transférer son siège statutaire et son siège social, l'adresse de son principal établissement, son administration centrale et le siège de sa direction à Luxembourg, après quoi, l'entité cesse d'être une société de Saint-Martin, et l'entité migré dans cette juridiction est, à toutes fins de toutes les lois de Saint-Martin, réputée être la même entité que la Société avant la migration, et l'existence de la Société se poursuit après la migration.

IV. que par résolutions valablement adoptées par (i) l'Associé Unique de la Société le 22 avril 2014, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a légalement décidé de convertir la Société en une Société Luxembourgeoise, cette conversion étant effective à partir du moment où l'existence sociale de la Société en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg se poursuit et ayant pour effet que le siège social soit transféré de Sint Maarten vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) le conseil d'administration de la Société en date du 22 Avril 2014, est dûment décidé de transférer le siège sociale, établissement principal, administration centrale et le principal lieu de gestion vers le Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises en vertu des lois applicables en vue de rendre ces résolutions effectives, incluant l'adoption de l'acte notarié à Sint Maarten, ont été effectuées. Une copie desdites résolutions restera annexée au présent acte;

V. que (i) le bilan intérimaire de la Société indique qu'au 17 avril 2014 (le Bilan), que le capital souscrit et libéré de la Société est équivalent à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et qu'il n'a pas été réduit en deçà de ce montant par l'affectation de pertes, et (ii) un certificat de la gérance de la Société daté du 24 avril 2012 certifiant que depuis la date du Bilan et jusqu'à la date des présentes, aucun changement matériel dans les activités commerciales de la Société et/ou les affaires de la Société n'a eu lieu, qui se traduirait par le fait que les informations contenues dans le Bilan soient matériellement inexactes/ou ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société à la date des présentes. Une copie du Bilan et dudit certificat, après avoir été signés ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(a) transfert du siège statutaire de la Société de Saint-Martin au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de la présente Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et morale;

(b) adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dont la dénomination est RomoLux S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(c) prise d'acte du Bilan en tant que bilan d'ouverture de la Société et confirmation de la description et de la consistance de l'ensemble de ses actifs et passifs ainsi que de la libération de son capital social émis;

(d) modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, du fait de la transformation de la Société en une société de droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

(e) prise d'acte de la démission des gérants actuels de la Société et octroi des décharges;

(f) nomination de nouveaux gérants;

(g) établissement du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(h) nomination de tout gérant de la Société en tant que mandataire autorisé afin d'accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités se rapportant au transfert du siège statutaire de la Société de Saint-Martin au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, notamment l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'exécution de tous les autres documents et actes y relatifs qui peuvent être utiles ou nécessaires;

(i) nomination de tout employé de l'Etude Notariale SPS à Saint-Martin en tant que mandataire autorisé afin d'accomplir à Saint-Martin et à Curaçao tous les actes et formalités en lien avec le transfert du siège statutaire de la Société de Saint-Martin au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg; et

(j) divers.

VII. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège statutaire de la Société de Saint-Martin au Grand-Duché de Luxembourg et le lieu de gestion des affaires, siège social, domicile, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et morale. L'Associé Unique déclare également que toutes les formalités requises selon les lois de Saint-Martin afin de rendre cette migration effective ont été effectuées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dont la dénomination est RomoLux S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et qu'elle sera, à compter de la date des présentes, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société daté du 17 Avril 2014 et attestant que la valeur de l'actif net de la Société s'élève au moins à la valeur minimum légale du capital social de la Société.

L'Associé Unique note que la description et le montant de l'ensemble des actifs et passifs de la Société résultent du bilan ci-dessus.

L'Associé Unique atteste que l'ensemble des actifs et passifs de la Société, sans restriction, reste la propriété exclusive de la Société, qui continue à détenir tous ses actifs et passifs et à être tenue par l'ensemble de ses obligations et engagements.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts refondus auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Duré

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Le nom de la société est "RomoLux S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-et-un euro (EUR 95.383.741,-) représenté par quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-et-une (95.383.741) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, i.e. un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolution écrite des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou à une réserve statutaire;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, des gérants et des gérants suppléants en fonction avant le transfert du siège statutaire de la Société de Saint-Martin au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, de leurs fonctions de gérants de la Société et de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leurs fonctions depuis la date de leur nomination en tant que gérants de la Société jusqu'à la date de leur démission.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide en outre de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A

- Hein Montpellier, gérant, né le 12 août 1967, à Zürich, Suisse, de résidence professionnelle à Limmatquai 72, 8001 Zürich, Suisse.

Gérants de classe B

- Gerard Birchen, gérant, né le 13 décembre 1961, à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, de résidence professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Michèle Moriot, gérante, née le 10 avril 1964, à Chateauroux, France, de résidence professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer tout gérant nouvellement nommé, en tant que mandataire autorisé afin d'accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités se rapportant au transfert du siège statutaire de la Société de Saint-Martin au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, notamment l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'exécution de tous les autres documents et actes y relatifs qui peuvent être utiles ou nécessaires.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer tout employé de l'Etude Notariale SPS à Saint-Martin en tant que mandataire autorisé afin d'accomplir à Saint-Martin et à Curaçao tous les actes et formalités en lien avec le transfert du siège statutaire

de la Société de Saint-Martin au Grand-Duché de Luxembourg et du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte notarié sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences, le texte anglais prévaut.

Le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu l'acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2014. Relation: EAC/2014/5892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Référence de publication: 2014067751/700.

(140078644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pharma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 186.943.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of May,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

The Company TECHNO SERVICES S.A., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.722, and having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg,

here represented by Mr. Bertrand DUC, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on April 30th, 2014.

The proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the undersigned notary to draw up as follows the articles of association of a "société anonyme".

Title I. Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established a "société anonyme" under the name of "PHARMA INVESTMENTS S.A." (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director, or as the case may be, by the board of directors of the Company.

The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles. The Company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the

transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may also acquire, sell or grant any license on intellectual property, copyright, know-how and trademark or on other like property.

The Company may act as an agent for such properties.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one euro (EUR 31) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

If the Company is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the Company has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Art. 8. The Board of Directors or the sole Director are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole Director or of the Board of Directors.

In particular, the sole Director or the Board of Directors shall have the power to issue bonds and debentures. The sole Director or the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present. Directors may participate to the meetings by visio-conference or any other means of telecommunication allowing their identification and their effective participation to the debates. Such meetings will be considered as having been held at the registered office.

Resolutions of the Board of Directors are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the Directors present at the meeting.

Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, and shall bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.»

Art. 9. The Company shall be validly bound in any circumstances, in the case of a sole Director by the individual signature of this Director, and in the case of several Directors, by the joint signature of any two (2) members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole Director or the Board of Directors pursuant to article 10. of the present articles of association.

In its current relations, with the public administrations, the Company is validly represented by one Director, whose signature legally commits the Company.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company in court either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at a place specified in the convening notices on the last Wednesday of the month of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) day of January and shall terminate on the thirty-first (31st) day of December of each year.

Art. 15. At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet will be drawn up in accordance with the requirements set forth in the Law.

The gross profits of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, amortizations, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, represent the net profit.

From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders who will decide to carry it forward or to distribute it.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory Dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

2) The first general meeting will be held in the year 2015.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole one thousand (1.000) shares.

All the shares have been fully paid up in the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

The above appearing party, representing the entire subscribed capital, has adopted the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

a) Mr. Simon BAKER, company director, born on 26th of December 1955 in Elgin (United Kingdom), professionally residing at 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg;

b) Ms. Corinne NÉRÉ, private employee, born on 12th of July 1958 in Roubaix (France), professionally residing at 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg; and

c) Mr. Andrea VALLABH, company director, born on 13th of December 1987 in Guggisberg (Switzerland), professionally residing at 4, chemin de Fontenailles, CH-1196 Gland (Switzerland).

3. Has been appointed statutory auditor:

The company CITADEL ADMINISTRATION S.A., having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 21.456.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

5. The registered office of the Company is established at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the mandatory of the appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société TECHNO SERVICES S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.722, ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 30 avril 2014.

La procuration sera signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «PHARMA INVESTMENTS S.A.» (ci-après appelée la «Société»).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision de l'administrateur unique, ou selon le cas, du Conseil d'Administration de la Société.

Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour une

modification des statuts. La Société pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également acquérir, vendre ou accorder toute licence portant sur une propriété intellectuelle, copyright, savoir-faire et marque déposée ou sur toute autre droit de propriété similaire.

La Société peut agir en qualité d'agent commissionnaire au regard de ces droits de propriété.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par décision de l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocable par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

En particulier l'administrateur unique ou le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par l'administrateur unique ou le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents. Les administrateurs peuvent participer aux réunions par visio-conférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective aux débats. Ces réunions seront considérées avoir été tenues au siège social.

Les résolutions du conseil d'administration sont valablement prises à la majorité des votes émis. Les résolutions du conseil d'administration seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Des résolutions prises par voie circulaire et dûment signées par tous les membres du Conseil pourront valablement engager la Société de la même manière que si elles avaient été prises en réunion dûment convoquée et tenue, et porteront

la date de la dernière signature. Les signatures des administrateurs pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution rédigée sur lettre ou facsimile.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toute circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Dans les relations courantes avec les administrations, la Société est valablement représentée par un seul administrateur, dont la seule signature engagera la Société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 11. Tous les litiges, où la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 15. Il sera dressé à la fin de l'année sociale un inventaire général de l'actif et du passif de la Société et un bilan résumant cet inventaire conformément à la loi.

Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net.

Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le solde du bénéfice sera à la disposition de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de son affectation ou de sa répartition.

Titre VII. Dissolution, liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, il sera fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité des mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La partie ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Simon BAKER, expert comptable, né le 26 décembre 1955 à Elgin (Royaume Uni), demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg;

b) Mademoiselle Corinne NÉRÉ, employée privée, née le 12 juillet 1958 à Roubaix (France), demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg; et

c) Monsieur Andrea VALLABH, administrateur de société, né le 13 décembre 1987 à Guggisberg (Suisse), demeurant professionnellement au 4, chemin de Fontenailles, CH-1196 Gland (Suisse).

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CITADEL ADMINISTRATION S.A., avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.456.

4. Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2019.

5. Le siège social est fixé au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Duc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2014. LAC/2014/21396. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067734/336.

(140079341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Fourteen Spruce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 183.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014065768/10.

(140076512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.136,64.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

In the year two thousand and fourteen, the sixteen day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridian Group Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175 116 (the Company). The Company was incorporated on 17 December 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 797 of 4 January 2013, amended for the last time by a deed of 21 March 2014 of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167 652 and having a share capital of GBP 300,000 (three hundred thousand British Pounds Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147 995 and having a share capital of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euro) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., a company from the State of Colorado, incorporated and established under the laws of the United States of America, having its registered office at 555, 17th Street, USA - CO 80202 Denver, registered with the Secretary of State of Colorado under number 19 941 008 914 (Anschutz); and

London Arena Investments Limited (formerly named O2 Investments Limited), a limited company, incorporated and established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8 296 878 (London Arena),

(together, the Shareholders),

all them hereby represented by Joe Zeaiter, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices sent to all the Shareholders on 7 April 2014;

II. That it is acknowledged and agreed by the Shareholders that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Proposal to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 30.32 (thirty British Pounds Sterling and thirty two pence) with the issuance of 535 (five hundred thirty five) new Class A2 shares and 981 (nine hundred and eighty one) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

2. Proposal to accept:

(a) the subscription to 535 (five hundred and thirty five) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 16,050 (sixteen thousand and fifty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 803 (eight hundred and three) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 2,167,666.38 (two million one hundred sixty seven thousand six hundred sixty six British Pounds Sterling and thirty-eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 178 (one hundred seventy eight) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 480,503.88 (four hundred eighty thousand five hundred and three British Pounds Sterling and eighty eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

3. Proposal to amend article 6.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company, as specified under point 2. above.

4. Proposal to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company as well as any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares on the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting notes that all of the Shareholders, representing the entire share capital, are duly represented and that the Meeting is therefore validly constituted.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 30.32 (thirty British Pounds Sterling and thirty two pence) with the issuance of 535 (five hundred thirty five) new Class A2 shares and 981 (nine hundred and eighty one) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence).

Second resolution

Therefore, the Shareholders resolve to record:

(a) the subscription to 535 (five hundred and thirty five) new Class A2 shares by Queensgate with payment of a share premium of GBP 16,050 (sixteen thousand and fifty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 803 (eight hundred and three) new Class B2 shares by London Arena with payment of a share premium of GBP 2,167,666.38 (two million one hundred sixty seven thousand six hundred sixty six British Pounds Sterling and thirty-eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 178 (one hundred seventy eight) new Class B2 shares by LBR with payment of a share premium of GBP 480,503.88 (four hundred eighty thousand five hundred and three British Pounds Sterling and eighty eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Shareholders, hereby represented by Zoe Zeaiter, pre-named, by virtue of proxies given under private seal, declare each to subscribe individually as follows:

(a) Queensgate to 535 (five hundred and thirty five) new Class A2 shares with payment of a share premium of GBP 16,050 (sixteen thousand and fifty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 16,060.70 (sixteen thousand and sixty British Pounds Sterling and seventy pence);

(b) London Arena to 803 (eight hundred and three) new Class B2 shares with payment of a share premium of GBP 2,167,666.38 (two million one hundred sixty seven thousand six hundred sixty six British Pounds Sterling and thirty-eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 2,167,682.44 (two million one hundred sixty seven thousand six hundred eighty two British Pounds Sterling and forty four pence); and

(c) LBR to 178 (one hundred seventy eight) new Class B2 shares with payment of a share premium of GBP 480,503.88 (four hundred eighty thousand five hundred and three British Pounds Sterling and eighty eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 480,507.44 (four hundred eighty thousand five hundred and seven British Pounds Sterling and forty four pence).

The total amount of two million six hundred and sixty-four thousand two hundred and fifty Pounds Sterling and fifty-eight Pence (GBP 2,664,250.58) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

Out of the amount of two million six hundred and sixty-four thousand two hundred and fifty Pounds Sterling and fifty-eight Pence (GBP 2,664,250.58) an amount of thirty Pounds Sterling and thirty-two Pence (GBP 30.32) has been allocated to the share capital and an amount of two million six hundred and sixty-four thousand two hundred and twenty Pounds Sterling and twenty-six Pence (GBP 2,664,220.26) to the share premium account.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company’s subscribed share capital is set amount of GBP 17,136.64 (seventeen thousand one hundred thirty six British Pounds Sterling and sixty four pence), represented by 298,519 (two hundred and ninety-eight thousand five hundred and nineteen) class A1 shares, 3,892 (three thousand eight hundred and ninety two) class A2 shares, 547,284

(five hundred and forty-seven thousand two hundred and eighty-four) class B1 shares, 7,136 (seven thousand one hundred and thirty six) class B2 shares, 1 (one) class C1 shares, each having a par value of GBP 0.02 (two pence).”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorize any manager of the Company as well as any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Meridian Group Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 20, rue de le Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 116 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°797 du 4 Janvier 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte daté du 21 mars 2014 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 20, rue de le Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 652, ayant un capital social de 300.000 GBP (trois cent mille Livres Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 995, ayant un capital social de 12.600 EUR (douze mille six cent Euros) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., une société établi sous l'égide du droit de l'Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 555, 17th Street, USA - CO 90202 Denver, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Colorado sous le numéro 19 941 008 914 (Anschutz); et

London Arena Investments Limited (anciennement dénommée O2 Investments Limited), une société à responsabilité limitée de anglais, ayant son siège social sis Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et de Galles (Registrar of the Companies for England and Wales) sous le numéro 8 296 878 (London Arena),

(ensemble, les Associés),

tous ici représentés par Joe Zeaiter, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres envoyées à tous les Associés en date du 7 avril 2014;

II. Que les Associés se sont mis d'accord et reconnaissent que l'ordre du jour de la société est le suivant:

1. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 30,32 GBP (trente Livres Sterling et trente-deux pence) par la création et l'émission de 535 (cinq cent trente-cinq) nouvelles parts sociales de classe A2 et

981 (neuf cent quatre-vingt-un) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

2. Proposition d'accepter:

(a) la souscription à 535 (cinq cent trente-cinq) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate Investments I HoldCo S. à r.l. avec une prime d'émission de 16.050 GBP (seize mille cinquante Livres Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 803 (huit cent trois) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena Investments Limited avec une prime d'émission de 2.167.666,38 GBP (deux million cent soixante-sept mille six cent soixante-six Livres Sterling et trente-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 178 (cent soixante-dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR Investments S.à r.l. avec une prime d'émission de 480.503,88 GBP (quatre cent quatre-vingt mille cinq cent trois Livres Sterling et quatre-vingt-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c), ci-dessus, en numéraire.

3. Proposition de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société, spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Proposition de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée note que tous les Associés, représentant l'entière du capital social, sont représentés et que l'Assemblée est donc valablement constituée.

IV. Que l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 30,32 GBP (trente Livres Sterling et trente-deux pence) par la création et l'émission de 535 (cinq cent trente-cinq) nouvelles parts sociales de classe A2 et 981 (neuf cent quatre-vingt-une) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence).

Deuxième résolution

Par conséquent, les Associés décident d'enregistrer:

(a) la souscription à 535 (cinq cent trente-cinq) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 16.050 GBP (seize mille cinquante Livres Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 803 (huit cent trois) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 2.167.666,38 GBP (deux million cent soixante-sept mille six cent soixante-six Livres Sterling et trente-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 178 (cent soixante-dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 480.503,88 GBP (quatre cent quatre-vingt mille cinq cent trois Livres Sterling et quatre-vingt-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération en numéraire des souscriptions du point (a) à (c).

Intervention - Souscription - Libération

Les Associés, ici représentés par Joe Zeaiter, précité, en vertu des procurations données sous seing privé, déclarent chacun souscrire comme suit:

(a) Queensgate souscrit à 535 (cinq cent trente-cinq) nouvelles parts sociales de classe A2 avec une prime d'émission de 16.050 GBP (seize mille cinquante Livres Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2, soit un paiement total de 16.060,70 GBP (seize mille soixante Livres Sterling et soixante-dix pence) pour telle souscription;

(b) London Arena souscrit à 803 (huit cent trois) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 2.167.666,38 GBP (deux million cent soixante-sept mille six cent soixante-six Livres Sterling et trente-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 2.167.682,44 GBP (deux million cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-deux Livres Sterling et quarante-quatre pence) pour telle souscription; et

(c) LBR souscrit à 178 (cent soixante-dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 480.503,88 GBP (quatre cent quatre-vingt mille cinq cent trois Livres Sterling et quatre-vingt-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 480.507,44 GBP (quatre cent quatre-vingt mille cinq cent sept Livres Sterling et quarante-quatre pence) pour telle souscription.

Le montant total de deux millions six cent soixante-quatre mille deux cent cinquante Livres Sterling et cinquante-huit pence (GBP 2.664.250,58) est dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Du montant de deux millions six cent soixante-quatre mille deux cent cinquante Livres Sterling et cinquante-huit pence (GBP 2.664.250,58) un montant de trente Livres Sterling et trente-deux pence (GBP 30,32) est alloué au capital social et le montant de deux millions six cent soixante-quatre mille deux cent vingt Livres Sterling et vingt-six pence (GBP 2.664.220,26) au compte des primes d'émission.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 17.136,64 (dix-sept mille cent trente-six Livres Sterling et soixante-quatre pence) représenté par 298.519 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent dix-neuf) parts sociales classées A1, 3.892 (trois mille huit cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A2, 547.284 (cinq cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe B1, 7.136 (sept mille cent trente-six) parts sociales de classe B2, 1 (une) part sociale de classe C1, ayant chacune une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence)."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: J. ZEAITER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19373. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067648/254.

(140078616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Bravissima (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 113.200,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 168.493.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2014

En date du 9 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Ailbhe Jennings de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Ruth Springham, né le 25 mai, 1961 à Johnstone, Ecosse, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Ivano Sessa
- Mme. Ruth Springham
- M. Aurélien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014068004/20.

(140079400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

ColDemeter S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 186.939.

EXTRACT

Pursuant to a partnership agreement dated 13 May 2014 has been established a Luxembourg common limited partnership (société en commandite simple) under the corporate name of ColDemeter S.C.S. (the "Partnership").

- Athina S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg and a share capital of EUR 12,600, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.969 ("Athina") is the unlimited partner, jointly and severally liability for all the obligations of the Partnership.

- The corporate object of the Partnership is the following:

The object of the Partnership is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Partnership may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

The Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

The Partnership may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Partnership will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required license. It may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Partnership will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required license. The Partnership may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Partnership may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Partnership may also invest in real estate and / or all types of real estate rights, and directly or indirectly operate and develop them. The Partnership may sell, assign or otherwise dispose of part or all of its real estate assets or rights.

The Partnership may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

- The registered office of the Partnership is set at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- Athina is the manager of the Partnership (the "Manager").

The Manager will have the broadest powers to administer and manage the Partnership, to act in the name of the Partnership in all circumstances, and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's corporate object

The Partnership shall be bound by the sole signature of the Manager.

- The Partnership was established on 13 May 2014 for an unlimited period of time.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Par contrat social du 13 mai 2014 a été constituée une société en commandite simple de droit luxembourgeois ayant pour dénomination ColDemeter S.C.S. (la «Société»).

- Athina S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et un capital social de EUR 12.600, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Luxembourg sous le numéro B 182.969 («Athina») est l'associé commandité de la Société, responsable indéfiniment et solidairement des engagements sociaux.

- L'objet de la Société est le suivant:

L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété,

l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra aussi investir dans l'immobilier et/ou tous types de droits immobiliers, et directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses avoirs ou droits immobiliers.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

- Le siège social de la Société a été fixé au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- Athina est le gérant de la Société (le «Gérant»).

Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la Société, pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Gérant.

- La Société a été constituée le 13 mai 2014 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067335/91.

(140079279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Companhia Global de Imóveis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.765.296,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 168.180.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle du gérant de catégorie B Richard Brekelmans du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Carsten SÖNS
Mandataire

Référence de publication: 2014067337/15.

(140078778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.
